

**Réunion du 06 Février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 06 Février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr PONSIGNON Daniel, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice.

Absent excusé : Mr RAGOT Nicolas,

Absents : Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier.

Date de la convocation : 30 Janvier 2017

Secrétaire de séance : Mme DESVOY-JOPPE Béatrice.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 09 Janvier 2017**

Le compte-rendu est approuvé à 6 voix pour et une abstention.

**CCMC / Statuts**

Monsieur le Maire explique la modification des nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celle-ci est la suite logique de l'intégration de nouvelles communes (Courtisols , Poix, Somme-Vesle).

Afin de tenir compte des nouvelles compétences de la communauté de communes et de donner plus de cohérence aux travaux des commissions, il a été proposé de supprimer les commissions actuelles et d'en créer de nouvelles, moins nombreuses et intitulées comme suit :

1. Commission « **Finances-Budget** »
2. Commission « **Urbanisme-Habitat-Développement économique** »
3. Commission « **Scolaire-Périscolaire-Animation jeunesse** »
4. Commission « **Eau-Assainissement** »
5. Commission « **Communication-Aménagement numérique** »
6. Commission « **Action sociale** »

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCMC.

## PERSONNEL COMMUNAL / RENOUELEMENT CONTRAT AVENIR

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat Avenir pour Flavien XX pour un an de plus. La proposition est approuvée à l'unanimité.

## AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement pour la commune à hauteur de 47986.61€ jusqu'au prochain compte de résultat.

## DEMANDE DE SUBVENTION

Des devis pour le projet du nouveau cimetière seront établis afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de la région Grand Est et du Département. Le montant de la subvention pourra représenter 20% des dépenses.

Les demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Il a été constaté plusieurs zones sombres :

1 Allée du château, 1 rue de Reu, 2 rue Maria Galland et 1 Grande rue. Le coût s'élève à 905€ HT par point lumineux. Une demande de devis sera demandée pour la Grande rue, car il y a lieu d'apporter l'électricité et installer un poteau sur la zone à éclairer.

Aucune décision n'est prise ce jour par le conseil municipal.

## DELIBERATION MODIFICATIVE VENTE RUE ET IMPASSE DES AUCHES CHEVINES

Monsieur Daniel PONSIGNON, concerné par le sujet, quitte la séance afin de ne pas prendre part au débat.

Suite à la vente de deux terrains par la commune Rue des Auches chevines et Impasse des Auches chevines, des frais de contribution de sécurité immobilière et des droits d'enregistrement sont à payer par Mr et Mme PONSIGNON Daniel et Mr et Mme FRANCOIS Christian.

Ces frais seront facturés par la commune à l'acquéreur.. 84€ pour le premier et 91€ pour le second.

La décision a été approuvée à l'unanimité par les 6 votants.

## PROJET EOLIEN

Messieurs VANSANTBERGHE et MILLON ont rencontré Mr le Maire de Cheniers, où le projet est déjà bien avancé. La société VALOREM qui gère les travaux a été contactée afin qu'elle puisse venir présenter le projet sur le territoire de Nuisement aux élus.

## **CENTRE CULTUREL / LOCATION**

Lors de la réservation de la salle culturelle, un chèque d'acompte de 50% de la location sera demandé.

Le jour de la réservation, un chèque du solde de la location, ainsi qu'un chèque de caution de 300€ seront demandés.

Ce dernier sera rendu lors de l'état des lieux de sortie si celui est conforme.

La remise des clefs ne pourra se faire qu'en contrepartie des deux chèques.

En cas d'annulation dans les 3 derniers mois du jour de la location, le chèque d'acompte sera perçu par la commune.

## **VENTE DE BOIS**

Pour des raisons de sécurité, des peupliers seront abattus derrière le groupe scolaire.

La commune propose de vendre ce bois au prix de 10€ le stère. Une information papier sera distribuée aux habitants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La levée de barrières de dégel est prévue pour le 07/02/2017 sur le département
- Urbanisme /DP : Une déclaration préalable a été déposée pour la pose de panneaux photogénérateurs. Une autre a été déposée pour un changement de clôture.

## **AGENDAS**

Prochain conseil municipal le lundi 13 Mars 2017 à 20h30

Prochaine réunion de la Commission vie locale est prévue le 21 mars à 20h30 pour préparer le Petit Nuisementais

**Séance est levée à 23h**